

| MAIRIE DE LE THEIL DE BRETAGNE | PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021 |
|---|---|
| Membres présents : | Président de séance : Benoît CLÉMENT, Maire. Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Émilie LOUVEL, Cyrille POINSIGNON, Émilie BOUÉ, Geneviève FERRÉ, Eric PELTIER, Marc SORIN, Laurence BOUSSIN, François GARNIER, Fabien HOUGET, Aude BAZIN, Pascaline MARION, Yoann CADO, Hubert BLANCHARD, Isabelle LE PIT, Anne GUILLEVIN, Willy TOURTIER-GENDROT. |
| Membres excusés : | Néant. |
| Membres absents : | Néant. |
| Nombre de votants : | 19 |
| Secrétaire de Séance : | Isabelle LEPIT |

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2021 : OUI à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1) Finances. Vote des subventions aux associations pour 2021.

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, compte-tenu des demandes reçues en mairie, décide à l'unanimité d'accorder au titre de l'année 2021 aux associations suivantes les sommes indiquées ci-après :

| | |
|--|------------|
| Anciens Combattants - Le Theil de Bretagne | 261,00 € |
| Club de la Joie - Le Theil de Bretagne | 625,00 € |
| Comité des fêtes du Theil de Bretagne | 274,00 € |
| ACCA (chasse) - Le Theil de Bretagne | 305,00 € |
| La Gaule Theillaise | 201,00 € |
| A Fond la Gym - Le Theil de Bretagne | 451,20 € |
| Essé - Le Theil Football Club | 705,00 € |
| APEL - Le Theil de Bretagne | 450,00 € |
| Ecole Publique (voyage/sorties) - Le Theil de Bretagne | 697,34 € |
| Ecole Saint-Marie - Le Theil (voyage/sorties RPI) | 738,27 € |
| Ecole Publique - Le Theil (déplacem.act.sport.) | 800,00 € |
| Basket Retiers | 357,20 € |
| Course Cycliste du Pays de la Roche aux Fées | 1 500,00 € |
| L'outil en main du Pays de la Roche aux Fées | 83,60 € |
| Retiers Pays Roche aux Fées Hand Ball | 225,60 € |
| Union Cycliste de Retiers | 282,00 € |
| BTP - CFA Loire-Atlantique | 32,85 € |
| Collègue La Roche aux Fées à Retiers | 2 069,55 € |
| Lycée JMLamennais Asso.Culture and CO-Retiers | 1 084,05 € |
| Lycée Saint-Yves - Bain de Bretagne | 229,95 € |
| ADOT Ille et Vilaine | 70,00 € |
| Aide au Dévelop. Du Burkina-Faso à Retiers | 70,00 € |
| Alcool Assistance La Croix d'Or, Piré/Seiche | 70,00 € |
| Amicale fédérée des donneurs de sang Retiers | 70,00 € |
| FNATH - La Guerche de Bretagne | 70,00 € |
| La Prévention Routière | 70,00 € |
| Les Restaurants du Cœur | 70,00 € |
| Rêves de clowns | 70,00 € |
| Secours Catholique de Retiers | 70,00 € |
| Soins Palliatifs à Bain de Bretagne | 70,00 € |

2) Finances. Vote des taux des taxes locales pour 2021.

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne,

- Considérant que le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est affecté à l'Etat jusqu'à la disparition prévue en 2023,

- Considérant que les ressources perdues par la commune sont compensées par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale (dont le taux du département 35 transféré est celui de 2020, soit 19.9 %),

- Considérant qu'à compter de cette année la commune vote son taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à partir du nouveau taux de référence composé ainsi : TFPB communal (16.37% en 2020) + TFPB départemental (19.90% en 2020) soit 36.27 %,

- Considérant le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 2020 fixé à 42.07 %,

DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer les taux des taxes locales au titre de l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.60 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.49 %.

3) Affaires scolaires. Projet d'école numérique. Choix du fournisseur.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Emilie Louvel, adjoint en charge des affaires scolaires qui rappelle à l'Assemblée l'accord du Conseil Municipal en date du 8/6/2020 pour déposer un dossier de candidature à l'appel à projets « Label Ecoles numériques 2020 » puis indique que l'Académie a donné son accord le 18/12/2020 sur le dossier présenté pour l'Ecole publique pour un financement à 50 % du coût estimé à 12 000 € et que le Ministère de l'Education Nationale a signé le 8/2/2021 la Convention de partenariat correspondante.

Madame Louvel invite l'Assemblée à prendre connaissance des devis établis pour la fourniture, l'installation et la mise en service du matériel, à savoir : 10 ordinateurs portables (élèves), 1 ordinateur portable (direction), 1 tablette, 5 écrans, 2 vidéoprojecteurs, 1 imprimante, des accessoires, câblage, sauvegarde...) ainsi que le coût de maintenance correspondant.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la SARL MICRO-C, de Rennes, s'élevant à 11 374.42 € ht soit 13 649.30 € ttc pour la fourniture du matériel, l'installation et la mise en service des équipements numériques, et à 1 050 € ht/an pour la maintenance de ces équipements ; s'engage à régler cette dépense en section d'investissement, sur les crédits prévus à cet effet au Budget Primitif 2021, à l'opération 144 « école ».

4) Travaux à l'église. Remplacement du chauffage. Demande de subvention au titre de la DETR-2021.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Graziella Vallée, adjoint en charge des bâtiments communaux, qui indique à l'Assemblée que le chauffage à l'Eglise ne fonctionne plus et n'est pas réparable et fait part du projet de remplacer l'installation actuelle constituée d'une chaudière fioul avec soufflerie, par des radiants gaz installés à proximité immédiate des fidèles, ce choix permettant une chaleur instantanée pour un confort immédiat et prend en compte le volume et les besoins de chauffage très ponctuels pour ce type d'édifice ; indique que le montant de l'opération est estimé à 60 000 € ht puis propose de faire une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2021, au titre des bâtiments publics, pour de grosses réparations à l'église, aux conditions suivantes : taux maximum de subvention de 40 % pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le remplacement du chauffage à l'église pour un coût des travaux (fourniture et pose) estimé à 60 000 € ht (soit 72 000 € ttc),

- approuve le plan de financement présenté pour cette opération, à savoir :

- une subvention de l'Etat DETR 2021 pour un montant de 24 000 €

- une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 18 000 €

- des fonds propres de la collectivité à hauteur de 18 000 €

- décide de demander une subvention au taux de 40 % dans le cadre de la DETR 2021, au titre de la catégorie bâtiments communaux pour de grosses réparations à l'église pour le coût estimé à 60 000 € ht, soit une subvention attendue de 24 000 €,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

5) Travaux à l'église. Remplacement du chauffage. Demande de subvention au titre de la DSIL – 2021.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Graziella Vallée, adjoint en charge des bâtiments communaux, qui indique à l'Assemblée que le chauffage à l'Eglise ne fonctionne plus et n'est pas réparable et fait part du projet de remplacer l'installation actuelle constituée d'une chaudière fioul avec soufflerie, par des radiants gaz installés à proximité immédiate des fidèles, ce choix permettant une chaleur instantanée pour un confort immédiat et prend en compte le volume et les besoins de chauffage très ponctuels pour ce type d'édifice ; précise qu'un gain énergétique et un gain environnement et qualitatif sont attendus et propose à ces titres de demander une subvention dans le cadre du plan de relance au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL) pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales ; et indique que le montant de l'opération est estimé à 60 000 € ht.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le remplacement du chauffage à l'église pour un coût des travaux (fourniture et pose) estimé à 60 000 € ht (soit 72 000 € ttc),
- approuve le plan de financement présenté pour cette opération, à savoir :
 - une subvention de l'Etat au titre de la DSIL 2021 pour un montant de 18 000 €
 - une subvention de l'Etat DETR 2021 pour un montant de 24 000 €
 - des fonds propres de la collectivité à hauteur de 18 000 €
- décide de demander une subvention au taux de 30 % dans le cadre de la DSIL 2021, au titre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, pour le remplacement du chauffage à l'église, pour le coût estimé à 60 000 € ht, soit une subvention attendue de 18 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

6) Budget Primitif 2021 : programmes d'investissement.

Présentation des nouveaux investissements prévus pour prévision d'inscription au Budget Primitif 2021.

7) Etat annuel des indemnités des élus. Présentation de l'état 2020 avant vote du budget.

Monsieur le Maire rappelle la réglementation :

Obligation de présenter un état annuel des indemnités de toute nature perçues par les membres des conseils municipaux, communautaires, départementaux et régionaux au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées avant l'examen du budget, en application des articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 29/12/2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique qui ont introduit de nouvelles dispositions au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le tableau est présenté au Conseil Municipal.

Cette présentation ne fait l'objet ni de débat, ni de vote.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire :

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date de 25 mai 2020 prise en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises :

- Délivrance de concessions dans le cimetière :

- Le 11/02/2021, concession n° 577 accord pour 15 ans = 56 €, plan : section 4 n°79.

- Passation de marché dans la limite de 5 000 € (dépenses d'investissement) :

- Le 05/03/2021, EXTENSION DU CIMETIÈRE. Travaux supplémentaires d'empierrement réalisés pour faire un chemin d'accès au cimetière, pour les habitants, pendant les travaux, sur la parcelle agricole limitrophe et sa remise en état en fin de travaux ; et prise en compte des moins-values pour des travaux prévus au marché initial qui ne seront pas réalisés concernant la dépose du portail y compris les poteaux béton et les cornières métalliques non fournies.

Accord devis de l'entreprise SAUVAGER, titulaire du lot n°1 « V.R.D. » pour 1053,99 € ht, soit 1264,79 € ttc. Montant du marché initial = 170 893,45 € ht. Signature avenant n°1. Budget : opération 153.

.../...

- Acceptation de remboursement de sinistre : (sur exercice 2020 décision n°2020/10)

- Le 08/12/2020, encaissement remboursement de sinistre par Groupama, assureur de la collectivité pour les « dommages aux biens », pour 423,80 €, franchise déduite, pour le remplacement du carreau de la porte de secours de la garderie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Rentrée scolaire 2021. Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de l'Académie reçu le 26 février 2021 indiquant le retrait définitif d'un emploi au titre de la démographie à l'école publique en classe élémentaire.

Fin de la séance à : 21h30

Signature du Secrétaire :
Isabelle LE PIT